

GRAND PRIX DE SEIGNOSSE 2025

Du 27 JUIN AU 29 JUIN 2025

GOLF DE SEIGNOSSE

<https://www.asgolfseignosse.com/grandprixdeseignosse>

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter le Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique du golf ou si le joueur a fourni un certificat médical en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf et fournir une attestation d'index transmise par une fédération reconnue.

Tous les joueurs doivent être à jour des droits d'engagement à toutes les compétitions fédérales antérieures.

Épreuve non-fumeur : voir Vadémécum § 1.2.5

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 54 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous / Classement en brut sur l'addition des 3 tours.

Le Cut retiendra 54 joueurs et 15 joueuses soit 69 joueurs et joueuses maximum. En cas d'égalité, un play off sera organisé au départ du trou N°1, puis au départ du trou N°18.

Les joueurs sont répartis en 2 séries :

- 1 série Messieurs : (Catégorie 6 en 2024) comprenant **105** joueurs au maximum d'index $\leq$ à 4.4
- 1 série Dames : (Catégorie 6 en 2024) comprenant **39** joueuses au minimum d'index $\leq$ à 9.0

Limitation du champ :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses inscrits avec une licence étrangère classés dans les **2000** premiers du WAGR pour les messieurs et **1500** premières du WWAGR pour les dames, puis le classement au Mérite National Amateur puis l'index.

Dans tous les cas il sera réservé 10% du champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index soit 11 messieurs et **4** dames. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Si le champ des joueurs n'est pas complet, le comité du tournoi se réserve le droit de reporter la date de clôture des inscriptions et d'ouvrir le champ du tournoi à des joueurs dont l'index sera supérieur à 4.4.

Wild-cards : la Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de **14** Wild-Cards comprises dans le nombre total de 144 joueurs pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus.

La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Club organisateur. Quel que soit le nombre de Wild-card, le nombre de participants sera dans tous les cas limité à **144**.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le **vendredi 13 juin 2025 minuit**. Dans le cas où le nombre de joueurs ne serait pas atteint, il a été décidé par le comité et par anticipation, de prolonger les inscriptions jusqu'au mardi 24 juin minuit. L'ordre des inscriptions reste le même prévu initialement au vendredi **13 juin 2025 minuit**.

Toute inscription entre le 13 juin minuit et le 24 juin minuit sera considérée comme acquise et seul le critère d'index sera pris en compte en cas de champ complet.

La liste des inscrits officielle et d'attente sera consultable sur le site

<https://www.asgolfseignosse.com/grandprixdeaignosse>

Au plus tard le mardi 17 juin 2025 à Midi puis tous les jours avant midi.

Départs du 1 : (Cf. Vademecum 2025)

- Pour le 1er tour, la liste d'entrée sera coupée en 4 blocs égaux . Bloc2, bloc1, bloc3 et bloc4.
 - Pour le 2e tour : la liste d'entrée sera coupée en 4 blocs égaux. Bloc 3, bloc 4, bloc 2 et bloc1.
 - Après le Cut (3^{ème} et dernier tour) les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats. Départs du 1 uniquement sauf mauvaises conditions climatiques.
- L'Horaire des départs sera communiqué au plus tôt 48 h et au plus tard la veille à midi du premier tour

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou au trou N°1 , puis du 18 .

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III - JEU LENT

La procédure de jeu lent édicté par le Comité des Règles de la FFGolf s'applique (§ 1.5.2 du Vademécum 2025 et particulièrement le « **Prêt ? Jouez !** »)

IV - ENGAGEMENTS

Inscriptions avant le **13 Juin 2025 minuit** via le site internet
<https://www.asgolfseignosse.com/grandprixdeaignosse>

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le **vendredi 13 Juin 2025 minuit**.

Aucun engagement par téléphone, ne sera pris en considération (y compris à l'accueil du golf).

La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le jeudi 26 juin 2025 sur réservation des départs au golf (à partir de 13 h uniquement).

- Adultes 110 €
- Adultes Membres AS Seignosse 55 euros
- Jeunes licenciés FFGolf de 19 à 25 ans (nés entre 2001 et 2006) 65 €

- Jeunes licenciés FFGolf de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après) 50 €

Tout joueur déclarant forfait après le 13 JUIN 2025 à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

TENUE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les blue-jeans, les tees shirts, les débardeurs, les shorts pour les hommes, les baggys sont interdits. Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.

VIII - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

IX- TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

X- REMISE DES PRIX

La remise des prix sera mise en place sur la terrasse du club house le dimanche 29 juin 2025. L'absence d'un joueur primé n'entraînera pas la perte de son prix

XI- PRIX /DOTATION

Les vainqueurs des classements Hommes et Femmes du GRAND PRIX DE SEIGNOSSE 2025 recevront le trophée GP Seignosse (trophée Max Griffoul pour les Hommes)

Les 2 et 3ème des classements Hommes et Femmes du GRAND PRIX DE SEIGNOSSE 2025 recevront une dotation offerte par les partenaires du Grand Prix.